



Lundi 24 octobre 2016

Élection syndicale TPE : un grand rendez-vous de démocratie sociale pour les salariés des TPE et les employés à domicile de la région

L'élection syndicale TPE concerne 426 000 salariés d'entreprises de moins de onze salariés et plus de 100 000 employés à domicile de la région Paca. Être mieux représentés, mieux conseillés, mieux défendus, tels sont les enjeux majeurs de ce scrutin essentiel, qui se déroulera du 28 novembre au 12 décembre prochains.

L'élection TPE est issue de la réforme de la représentativité syndicale initiée par la position commune des partenaires sociaux d'avril 2008, qui fonde la légitimité des syndicats sur les suffrages des salariés. Afin d'établir, pour tous, une mesure de l'audience syndicale, la loi prévoit l'organisation d'un scrutin permettant aux salariés des entreprises de moins de onze salariés et aux employés à domicile d'apporter leur voix à l'organisation syndicale de leur choix, qui les représentera pour les 4 prochaines années. Une première élection s'est d'ores et déjà déroulée en 2012.

En 2016, deux nouveautés importantes viennent en renforcer les enjeux : le scrutin contribuera en effet à désigner les Conseillers Prud'hommes du collège salarié, ainsi que les représentants de salariés dans les futures Commissions Paritaires Régionales interprofessionnelles (CPRI), qui seront mises en place en juillet 2017.

Pour les salariés concernés, l'inscription sur la liste électorale est automatique. Ils ont reçu en septembre les informations sur l'élection et les modalités de vote. Courant novembre, ils recevront à leur domicile un courrier accompagné du matériel de vote et des documents de propagande des organisations syndicales candidates.

Le scrutin est simple et adapté aux réalités de la vie professionnelle des salariés des très petites entreprises :

- Le vote se fait à distance (par voie électronique ou par correspondance),
- L'organisation du scrutin ne fera pas reposer de charge sur les employeurs des très petites entreprises.

Dès le 28 novembre et jusqu'au 12 décembre, chacun pourra donc à son choix voter en ligne sur le site election-tpe.travail.gouv.fr, ou par correspondance.

Faire connaître cette élection et faire participer le plus de salariés est essentiel pour la démocratie sociale dans notre pays. C'est la raison pour laquelle, pour que chacun soit au rendez-vous, le gouvernement mobilise une vaste campagne d'information et de communication sur Internet et les réseaux sociaux. A partir du 28 novembre, elle s'amplifiera avec un spot radio, des annonces dans la presse nationale, régionale et gratuite, des affichages dans les commerces de proximité.

Pour plus d'information, un site internet : election-tpe.travail.gouv.fr

Contacts presse :

Directe Provence-Alpes-Côte d'Azur

Frédéric Bully, chef de l'Unité Communication : 04 86 67 32 55

Eric Lopez, Directeur du Travail : 04 86 67 32 95